



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM MARSEILLE CAILLOLS, 97 AVENUE WILLIAM BOOTH 13012 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 4 000 €.

M Cyril ARSONNEAU, représentant de la société 2A IMMO EN FORMATION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 32 CHEMIN JEAN ROUBIN 13009 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | Somme versée |
|------------------------|------------------|--------------|
| Arsonneau Cyril        | 200              | 2 000 €      |
| Naccache Patrick       | 200              | 2 000 €      |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 juillet 2026

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

La banque  
(Cachet et signature)

**Crédit Mutuel**  
**Des Caillols**  
97 Avenue William Booth  
13012 MARSEILLE  
Tél. 04 96 20 62 24 (appel local non surtaxé)  
Fax 04 91 45 61 81